

Attribution de subventions aux associations culturelles - 2^{ème} répartition 2008

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 avril 2008, a procédé à une première répartition de subventions en direction des associations culturelles pour ne pas mettre en difficulté l'équilibre économique de celles-ci. Le montant de ces premières attributions s'élevait à 50 % des subventions attribuées en 2007, à l'exception des subventions à certains projets arrivant à échéance avant juin 2008 et aux associations de formation musicale répondant à des critères pré-établis, qui ont été prises en compte dans leur intégralité.

La nouvelle équipe municipale, soucieuse d'harmoniser son soutien aux associations culturelles en cohérence avec les axes de développement qu'elle entend mettre en oeuvre, entreprendra au cours de l'année à venir une réflexion plus approfondie sur les critères d'attribution de ces subventions. Pour cette année 2008, et compte tenu de l'avancement des projets, elle propose de s'inscrire dans la continuité des actions menées dans les années antérieures. Elle a toutefois intégré plusieurs nouvelles demandes et réalisé quelques ajustements.

D'autre part, la Ville de Besançon poursuit son effort de transformation du cadre d'accueil de la Fête de la Musique. Les subventions aux associations culturelles partenaires de cet événement sont indiquées dans le tableau ci-joint.

Enfin, l'allocation d'une subvention de 26 500 € est proposée au bénéfice de l'association Les Amis du Cylindre pour l'organisation des quatre concerts des Temps Chauds de l'été.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations culturelles selon le tableau ci-après :

	Subvention 2007	1 ^{ère} répartition 2008	2 ^{ème} répartition 2008 (CM juin 2008)
Arts du Cirque			
Cirque Plume - SOACD (Société Artistique de Création et de Diffusion)	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Passe-Muraille (Ecole de cirque)	11 000 €	5 500 €	5 500 €
The Serious Road Trip	2 000 €		
Arts Plastiques			
Alien in Paradise			2 000 €
Centre d'Art Mobile	5 000 €	2 500 €	2 500 €
DEV'ART (biennale des arts plastiques 2007)	2 000 €		
La Loge	1 000 €		
Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Audiovisuel			
APACA	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Besancourt			
CCPPO	2 500 €	1 250 €	1 250 €

	Subvention 2007	1 ^{ère} répartition 2008	2 ^{ème} répartition 2008 (CM juin 2008)
Faites un vœu, Compagnie d'auteurs (film Plouchard Odile DUBOC)	3 000 €		
FORTIS - Festival du film d'archéologie - biennale 2007	17 500 €		
Réal et Chefop	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Danse			
ACCRORAP	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Astragale	1 500 €	750 €	750 €
BRRFTTTT	1 000 €	500 €	500 €
Courant d'Air (Compagnie)	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Jeanne Simone	1 500 €	750 €	750 €
Muse et Danse	2 000 €	1 000 €	1 000 €
NA / Compagnie Pernette (Association)	24 000 €	12 000 €	3 000 €
Ritmo da Capoeira	500 €		
Trajectoires Obliques	1 500 €	750 €	750 €
Lecture			
Au-dessous du Volcan	1 000 €		
Croqu'livre - Centre Régional de ressources en littérature jeunesse	2 000 €	1 000 €	1 000 €
La Distraction des Malades	600 €	300 €	300 €
Association du Livre et des Auteurs Comtois (ALAC)	1 000 €	500 €	500 €
La Maison Chauffante	1 000 €	500 €	500 €
Pas Serial s'Abstenir	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Chant choral			
Choeur Heinrich Schütz	2 500 €	1 250 €	1 250 €
La Clé de Sol	500 €	250 €	250 €
Le Contrepoint	1 500 €	750 €	1 750 €
Contre Z'ut	2 500 €	1 250 €	1 250 €
Les Enfants de l'Espoir	2 500 €	1 250 €	1 250 €
Société des Concerts	2 000 €	1 000 €	
Musique classique			
Les Amis de l'Orgue	1 400 €	700 €	700 €
Ensemble Da Camera	1 000 €		

	Subvention 2007	1 ^{ère} répartition 2008	2 ^{ème} répartition 2008 (CM juin 2008)
Jeunesses Musicales de France en Franche-Comté	1 500 €	750 €	750 €
Musiques en perspectives	3 500 €	6 000 €	
Orchestre Philharmonique de Besançon «André STAPFFER»	2 500 €	1 250 €	1 250 €
Orchestre Universitaire de Besançon	1 000 €		
Association Orgue et Culture	1 400 €	700 €	700 €
Ensemble de Musique de Chambre TétraktyS	4 000 €	2 000 €	2 000 €
Association pour la Restauration de l'Orgue de l'Eglise de la Madeleine	2 000 €	700 €	1 900 €
Formation musicale			
Atelier Musical de Montrapon	6 233 €	6 233 €	
CAEM Planoise	9 943 €	9 201 €	
MJC Palente	15 455 €	17 045 €	
Atelier Musical des Clairs-Soleils	4 537 €	4 219 €	
Atelier Musical de Saint-Ferjeux/Rosemont/La Butte	7 028 €	7 134 €	
Atelier Musical de Velotte	4 749 €	4 900 €	
Atelier Musical du personnel de la Poste	6 392 €	6 180 €	
Divertimento	400 €	1 500 €	
Musique pour Tous	2 000 €	2 000 €	
Académie de Musique Tchaïkovsky (AMT)	900 €	1 000 €	
Musiques actuelles			
Aspro Impro	24 000 €	12 000 €	12 000 €
ATTILA	2 500 €	2 500 €	500 €
Le Bastion	22 000 €	11 000 €	11 000 €
Cinq Etoiles Production			1 000 €
Le Citron Vert	2 500 €	2 500 €	500 €
Collectif Culture Cafés Concerts (CCCC ou 4C)	3 000 €	1 500 €	
Les Amis du Cylindre	29 000 €	14 500 €	14 500 €
Les Amis du Cylindre : préfiguration SMAC	46 000 €	23 000 €	83 000 €
Association Découvert Autorisé	5 000 €	2 500 €	2 500 €
DEV'ART	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Elektrophonie	9 500 €	2 500 €	2 500 €

	Subvention 2007	1 ^{ère} répartition 2008	2 ^{ème} répartition 2008 (CM juin 2008)
Harmonica Comté	600 €		
Interférences (Herbe en Zik : Radio Campus en 2007)		17 300 €	
Jeunesses Musicales de France en Franche-Comté	500 €	250 €	250 €
MOGOBE			1 000 €
Music Manbo	1 500 €		
Radio Campus Besançon (cf. Interférences)	17 300 €		
Sentimental Noise	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Le Sonotone	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Association Tao Saxophone Quartet (TSQ)	1 600 €		
Association Uppertone	1 500 €		
Sociétés savantes			
Académie des Sciences et Belles Lettres	800 €	400 €	400 €
Les Amis des Musées et des Bibliothèques	800 €	400 €	400 €
Les Amis du Muséum	800 €	400 €	400 €
Association Astronomique de Franche-Comté	2 300 €	1 150 €	1 150 €
Défense de la Langue Française en Franche-Comté	800 €	400 €	400 €
Renaissance du Vieux Besançon	800 €	400 €	400 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	400 €	400 €
Société Numismatique du Doubs	800 €	400 €	400 €
Théâtres compagnies			
Anda Jaleo	1 000 €		
Compagnie Boutique du Conte	1 000 €	500 €	500 €
Compagnie du Colibri	1 500 €	750 €	750 €
Compagnie du Coloquinte	1 000 €		1 000 €
Envie (Théâtre)	1 000 €	500 €	500 €
Graine de Vie	1 500 €	750 €	750 €
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	4 000 €	2 000 €	2 000 €
Compagnie Gravitation	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Compagnie Les Intempestifs	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Compagnie Les Trois Soeurs (LTS)	1 500 €	750 €	750 €

	Subvention 2007	1 ^{ère} répartition 2008	2 ^{ème} répartition 2008 (CM juin 2008)
Compagnie Mala Noche	5 500 €	6 500 €	
Compagnie Manches à Balais Korporation	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Collectif OURS (ex Noce)	4 000 €	2 000 €	2 000 €
Pavés Paroles	1 000 €	500 €	500 €
Compagnie du P'tit Vélo	1 000 €	500 €	500 €
Serial Théâtre	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Compagnie Teraluna	1 500 €		1 500 €
Théâtres structures			
Alcyon	4 000 €	2 500 €	2 000 €
Compagnie BACCHUS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	1 500 €	1 500 €	
Théâtre rue			
La Grosse Entreprise et ses 120 petits	2 000 €	1 000 €	1 000 €
La Salamandre			2 000 €
Tricyclique Dol	3 500 €	1 750 €	1 750 €
Événementiel			
Les Intempestifs (année Lagarce 2007)	70 000 €		
Fête de la Musique 2008			
Le Bastion			1 500 €
Les Amis du Cylindre			3 500 €
Eclctik			1 500 €
Mighty Worm			1 500 €
Le Citron Vert			1 500 €
Total	543 937 €	266 562 €	241 550 €
Total 1 ^{ère} et 2 ^{ème} répartition 2008			508 112 €
Temps Chauds de l'été			
Les Amis du Cylindre			26 500 €
Total général 2 ^{ème} répartition et concerts temps chauds de l'été			268 050 €

En cas d'accord, la dépense totale soit 268 050 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.30.6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008, par un transfert de crédit de 26 500 € en provenance du chapitre 011.023. 6042 CS 300 de la Direction de la Communication.

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider l'attribution de subventions aux différentes associations culturelles mentionnées dans le tableau et financées comme indiqué ci-avant,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées, et d'autoriser M. le Maire à signer les contrats et documents à intervenir.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.